

Règlement de compétition

Version du 02 mars 2023

1. Objet du Règlement

Le présent Règlement a pour objet de poser les règles de base pour la participation aux compétitions sous l'équipe de l'Academy Master Kim.

Le non-respect des conditions reprises dans le présent règlement peut entraîner l'exclusion de l'équipe de compétition.

2. Dispositions générales

Les dispositions du présent titre s'appliquent à tous les compétiteurs de l'Academy Master Kim.

2.1 Considérations générales :

L'Academy Master Kim ne pousse pas à la participation aux compétitions. Celle-ci est entièrement à la discrétion du compétiteur.

Le compétiteur prend conscience que la participation aux compétitions engendre des frais supplémentaires. Ces montants sont entièrement versés aux fédérations et organisateurs de compétition. L'Académie ne prélève aucune commission ou bénéfice sur ces montants.

Annexe 1 prévoit un récapitulatif des principaux frais à prévoir pour une saison sportive.

2.2 Intégration à l'équipe de compétition

2.2.1. Conditions

Le compétiteur ne pourra intégrer l'équipe de compétition que lorsque toutes les conditions suivantes seront remplies :

- Être membre de l'Academy Master Kim depuis au moins 6 mois aux cours réguliers.
- Être en ordre de cotisation annuelle.
- Minimum ceinture jaune 8e kup.
- Autorisation de l'entraîneur principal Poomsae ou Kyorugi (voir ci-dessous point 2.2.4)
- Licence Fédérale (voir ci-dessous point 2.2.2.)

2.2.2. Licence fédérale

Le compétiteur doit obtenir la Licence fédérale auprès de l'ABFT, qui lui donnera accès à toutes les compétitions. Cette licence est obtenue par l'intermédiaire de l'Académie par la procédure suivante :

- Compléter et signer le formulaire de licence ABFT sur notre site ou le site abft.be. (+ vignette mutuelle)

NB: le nom du club est "Academy Master Kim". Le numéro est "123".

- Renvoyer ce formulaire sous format électronique à votre entraîneur principal.
- Verser 35€ sur le compte de Uccle.

Academy Master Kim asbl

Belfius IBAN : BE53 0688 8908 5253

Communication : *nom de l'élève + Licence ABFT*

L'Académie envoie les demandes de licence groupées auprès de la fédération 2 fois par an :

15 septembre et 15 janvier.

Tout formulaire de licence envoyé en dehors de ces dates sera traité à l'échéance suivante. Les carnets, cartes de licence et numéro d'affilié sont distribués aux compétiteurs après réception.

La licence ABFT est valable 1 an de date à date.

La licence est enregistrée électroniquement dans la base de données de la fédération. Les organisateurs de compétition sont susceptibles d'effectuer une vérification sur présentation de la carte physique.

La procédure de licence fédérale peut changer d'année en année. Les informations de référence sont à trouver sur le [site de l'ABFT](#).

2.2.3. Global Athlete Licence (GAL)

La participation aux compétitions de niveau G1 ou plus nécessite l'obtention de la GAL.

Conditions :

- Minimum 1e Dan/Poom Kukkiwon
- Licence ABFT
- 35 €
- Valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours
- Attestation médicale d'électrocardiogramme (valable 2 ans)
- Formulaire à compléter et signer sur le [site de l'ABFT](#).

Les compétitions G permettent d'accumuler des points de ranking ou d'être sélectionné pour la participation aux compétitions de niveau supérieur avec l'équipe fédérale (Championnats d'Europe, Championnats du monde, Jeux olympiques). Les règles propres à ces sélections sont disponibles sur les sites des fédérations [francophone](#), [néerlandophone](#) et [nationale](#).

2.2.4 Procédure d'intégration

Demande

Les nouvelles intégrations à l'équipe de compétition peuvent avoir lieu en Septembre et en Janvier et se font par saison sportive.

L'élève intéressé à rejoindre la compétition et qui remplit les conditions reprises au point 2.2.1. contacte l'Entraîneur principal Poomsae / Kyorugi (voir point 5.1).

Celui-ci, en accord avec Maître Kim, décidera de l'acceptation ou non de la candidature. Une fois membre de l'équipe de compétition, l'entraîneur observe le compétiteur pendant 4 entraînements de compétition avant de confirmer son début de parcours en compétition.

Un élève ne peut faire partie que d'une filière de compétition à la fois (Kyorugi ou Poomsae).

Inscription aux compétitions

Le compétiteur remplit le formulaire publié sur notre site ([Nos Cours/Compétitions](#)) reprenant les dates de compétitions de la saison. Les indications de participation valent comme inscription aux compétitions. Date limite des inscriptions et quid en cas de changement des compétitions?

Le compétiteur peut annuler ou ajouter une participation à une compétition jusqu'à un mois avant la date de la compétition (si les modalités de cette dernière le permettent), sous peine de devoir régler le montant de son inscription à la compétition malgré son annulation.

Uniforme

Le compétiteur doit disposer d'un dobok blanc (à col blanc pour les keup et à col noir pour les dan) pour la participation aux compétitions.

Fin de l'intégration à l'équipe

L'intégration à l'équipe se fait par saison sportive. Le compétiteur est présumé s'intégrer à l'équipe jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours (mois de Juin)..

Le compétiteur peut décider de mettre fin à son parcours de compétition en fin de saison sportive ou à tout moment pour raison médicale.

2.3 Obligations et responsabilités du compétiteur

Le compétiteur s'engage à

1. Participer à toutes les compétitions sélectionnées par l'entraîneur principal de compétition, sous l'égide de l'Academy Master Kim;
2. Rester toute la journée à la compétition et soutenir les autres membres de l'équipe jusqu'au bout;
3. Participer à tous les entraînements de compétition du vendredi;

4. Suivre les recommandations d'entraînement et de pratique donnés par son entraîneur de compétition ou coach en priorité par rapport à ce que lui disent ses parents ou d'autres professeurs;
5. Le compétiteur prend conscience qu'il représente l'Académie et s'engage à adopter un comportement en alignement avec les valeurs de l'Académie tant lors des compétitions, que d'entraînements extérieurs ou dans ses publications en ligne. Cette obligation s'étend à tout public de l'Académie qui l'accompagne sous peine de se voir refuser l'accompagnement à des compétitions ultérieures;
6. Paiement des inscriptions :
Régler le paiement des frais d'inscription à la compétition, avant la date de la compétition. Le compétiteur peut également payer des acomptes en Septembre et Janvier dont seront prélevés les frais d'inscription à ses compétitions. Tout excédent sera remboursé en fin d'année. Le paiement est à effectuer sur le compte suivant :

Poomsae (Compte de Saint-Gilles) :

Academy Master Kim asbl

Belfius IBAN : BE97 0689 3521 8049

Communication : *nom de l'élève + nom de la compétition*

Kyorugi (Compte de Braine-l'Alleud) :

Academy Master Kim asbl

Belfius IBAN : BE53 0688 8908 5253

Communication : *nom de l'élève + nom de la compétition*

7. Transport :
S'organiser par soi-même pour le mode de transport et se retrouver à l'heure prévue au lieu de compétitions;
8. Connaître les règles de compétition : le compétiteur doit connaître les bases de règles de compétition pour pouvoir fonctionner avec autonomie le jour de la compétition. Après une certaine période, et si le compétiteur souhaite s'engager davantage dans la compétition, il devra suivre les formations de coach et d'arbitrage à la fédération.

2.4 Droit à l'image

Le compétiteur sera filmé et pris en photo. Les photos servent à la promotion des activités de l'Académie. Certaines photos sont prises par la fédération ou par les organisateurs, et publiées sur internet.

Les vidéos servent à débriefer la performance de compétition par le coach et les entraîneurs.

Si le compétiteur souhaite exercer son droit à l'image, il contactera son entraîneur principal de compétition de l'Académie.

2.5 Sanctions

Une évaluation du degré de respect de ses engagements sera effectuée en fin d'année afin de déterminer si le compétiteur reste dans l'équipe.

En cas de retard de paiements échus, la participation aux compétitions suivantes peut être suspendue jusqu'à ce que la dette soit payée.

3. Poomsae

Le présent titre règle les questions spécifiques aux compétiteurs Poomsae.

3.1 Catégories

L'entraîneur principal inscrit par défaut les compétiteurs dans la catégorie individuelle de genre, grade et âge correspondante.

L'inscription dans une autre catégorie est possible si les règles de la compétition le permettent et se fait de commun accord entre le(s) compétiteur(s) et l'entraîneur principal.

3.2 Matériel

Les compétiteurs de grade Keup portent le dobok blanc à col blanc et leur ceinture. (voir 2.2.4 pour le prêt).

Les compétiteurs de grade dan portent le dobok blanc à col noir et leur ceinture, ou le dobok de compétition Poomsae qu'ils se fournissent eux-mêmes.

3.3 Entraînement

3.3.1 Club

L'élève apprend par lui-même les Poomsae de sa catégorie. Le cours Compétition du vendredi ne sert pas à réviser les schémas mais à perfectionner l'exécution des mouvements.

- Catégorie A : formes 6-13/15
- Catégorie B : formes 4 à 9
- Catégorie C : formes 1 à 4

Les conseils donnés lors des entraînements ou des compétitions, doivent être entraînés à la maison et les erreurs doivent être corrigées pour la séance suivante. A défaut, l'élève répétera les corrections lors du cours suivant et ne se verra pas donner de nouveaux conseils tant que les précédentes corrections ne sont pas assimilées.

L'élève travaillera sa souplesse à la maison. Il est nécessaire d'avoir les 3 grands écarts à partir des catégories B (4e kup et supérieur).

3.3.2 Entraînement fédéral

Le compétiteur participe à tous les entraînements fédéraux Poomsae donnés par l'ABFT.

Il peut également participer aux entraînements de la VTB, auquel cas il procède par lui-même à l'inscription et au paiement des séances.

4. Kyorugi

Le présent titre règle les questions spécifiques aux compétiteurs Kyorugi.

4.1 Catégories

L'entraîneur principal inscrit par défaut les compétiteurs dans la catégorie de genre, grade, poids et âge correspondante.

L'inscription dans une autre catégorie est possible si les règles de la compétition le permettent et se fait de commun accord entre le(s) compétiteur(s) et l'entraîneur principal.

4.1.1 Informations à fournir

Le compétiteur fournit de lui-même les informations relatives à son poids et à son âge (année de naissance) à l'entraîneur principal de la section Kyorugi.

4.1.2 Contrôle et modifications des informations

Le compétiteur s'engage à gérer et à surveiller son poids et informera de lui-même l'entraîneur principal de la section kyorugi de toute augmentation ou diminution de son poids lorsque celles-ci sont susceptibles d'impacter sa catégorisation.

Le compétiteur est seul responsable de son poids et des variations de celui-ci. La participation à une compétition pouvant être annulée ou entraîner des frais supplémentaires en cas de changement de catégorie de poids le jour de la compétition, la responsabilité personnelle et/ou financière de l'entraîneur ou de l'Académie Master Kim ne sera pas engagée en cas de refus de participation ou de majoration du coût de l'inscription.

4.2 Matériel

L'acquisition et l'entretien du matériel est à charge du compétiteur.

Aux entraînements

L'équipement nécessaire à la participation aux entraînements kyorugi au club comprend: plastron, pitaines, mitaines, coquille, casque, protège-dents (blanc ou transparent), protèges avant-bras et tibias. Pour l'entraînement, le plastron, les pitaines et les mitaines ne doivent pas nécessairement être électroniques.

En compétition

L'équipement nécessaire à la compétition kyorugi comprend: pitaines électroniques (Daedo Génération 2), mitaines (de préférence électronique Daedo Génération 2) protège tibias et protège avant-bras, coquille, protège-dents, ainsi qu'un dobok blanc. Les plastrons et casques électroniques sont prêtés par les organisateurs de chaque compétition.

Les compétiteurs de grade Keup portent le dobok blanc à col blanc et leur ceinture (voir 2.2.4 pour le prêt). Les compétiteurs de grade dan portent le dobok blanc à col noir et leur ceinture.

4.3 Sécurité

Le compétiteur prend conscience que la compétition combat de Taekwondo est dangereuse et peut entraîner des accidents. Il prend au sérieux son entraînement afin de ne pas s'exposer inutilement au danger, tant sur les questions de condition physique, que des techniques et des consignes de sécurité prodiguées par les coaches.

En cas d'accident dans le cadre d'un combat, il peut demander l'assistance de l'Académie dans ses démarches administratives et médicales. Il ne peut cependant pas se retourner contre l'Académie ni l'entraîneur de l'Académie et engager leur responsabilité.

4.4 Entraînement

4.4.1 Club

L'élève s'engage à participer régulièrement aux cours dispensés les vendredis au club d'Uccle. En cas d'absence, l'élève informe l'entraîneur principal au plus tard le jour même de l'entraînement à 12h00.

Des absences répétées et/ou injustifiées peuvent entraîner l'interdiction de participer aux compétitions.

4.4.2 Fédéral

5. Coachs

5.1 Coordonnées entraîneurs de compétition 2022-2023

Les Entraîneurs PRINCIPAUX de compétition :

Poomsae

Sabumnim Joelle joelle@masterkim.be 0472010448

Kyorugi

Sabumnim Raphaël, 0496.23.47.63

Ils peuvent se faire assister dans leurs missions par d'autres entraîneurs.

Entraîneur Kyorugi

Kyosanim Youness

Le coach désigne toute personne qui assiste le compétiteur sur le terrain le jour de la compétition.

5.2 Obligations et responsabilités

L'entraîneur principal de compétition s'engage à

1. Gérer l'équipe de compétition
2. Organiser les entraînements de compétitions au sein du club, donnés par lui-même ou par un autre entraîneur
3. Être certifié /maintenir la certification officielle de coach nécessaire
4. Surveiller le calendrier de compétition et sélectionner les compétitions pertinentes
5. Respecter les délais d'inscription et de paiement des licences et compétitions
6. Maintenir leurs connaissances des règles de compétition à jour
7. Procéder lui-même ou via d'autres entraîneurs ou coaches à l'enregistrement de l'équipe le jour de la compétition
8. Être présent lui-même ou via d'autres entraîneurs ou coaches issus de l'Académie le jour de la compétition.
9. Informer les compétiteurs des stages, séminaires et formations existants
10. Évaluer la progression des compétiteurs

L'entraîneur transmet son savoir dans la mesure de ses connaissances. Il cherche à mettre en priorité le bien-être du compétiteur au travers de l'expérience de compétition, et non à satisfaire à des objectifs de l'Académie ou de toute autre personne.

L'entraîneur ne peut s'engager à la victoire du compétiteur.

Il ne peut être tenu responsable si les conseils prodigués et la méthode d'entraînement n'ont pas permis au compétiteur d'obtenir la victoire aux compétitions de la saison, ni n'ont pu donner le goût de la compétition au compétiteur.

Les coaches ne peuvent être tenus responsables d'incidents d'organisation survenus lors des compétitions, sauf s'ils sont la conséquence d'une faute lourde en son chef. L'organisation des compétitions peut en effet être suffisamment aléatoire et problématique pour tromper même des coaches vigilants.

5.3 Matériel

Le coach participe aux compétitions avec une veste de l'Académie et des baskets. En Kyorugi, il dispose également d'une serviette.

5.4 Défraiement

La journée de coaching à la compétition n'est pas défrayée. Le déplacement est défrayé au km.

Annexe 1

Estimation du budget pour une saison de Compétition locale

Catégorie	Objet	Montant	Fréquence
<i>Matériel</i>			<i>La 1e année</i>
	Dobok blanc	30 €	
	Dobok de compet	60 à 100 €	
	Protections	+/- 156€	
	Protections électroniques	+/- 60€ (Pitaines uniquement)	
<i>Licence</i>			<i>Par an</i>
	ABFT	35€	
	GAL	35 €	
	Coach	—	
	Rdv + attestation médicale	—	
<i>Compétition</i>			<i>Par compétition</i>
	Compétition	20 à 50 €	
	Déplacement	5 à 20 € ?	
	Repas sur place	— ?	
	Hébergement	— ?	
<i>Entrainements</i>			<i>Par séance</i>
	Club	Inclus dans cotisation annuelle	
	ABFT	Inclus dans licence annuelle	
	VTB	20 €	
	Séminaires	0 à 120 € le weekend	

Annexe 2

Sites de référence et règlements

Fédérations :

Association Belge Francophone de Taekwondo (ABFT) :

<https://www.abft.be/reglements-bonnes-pratiques/>

Vlaamse Taekwondo Bond (VTB) :

<https://www.taekwondo.be/nl/reglementen>

Belgian Taekwondo Federation (BTF) :

<https://www.belgiantaekwondofederation.be/administrative-documents/>

European Taekwondo Union (ETU) :

<https://europeantaekwoundunion.org/rules/>

World Taekwondo (WT) :

<http://www.worldtaekwondo.org/rules-wt/rules.html>

Plateformes d'inscriptions aux compétitions :

TPSS :

<https://www.tpss2021.eu/>

Martial.events :

<https://www.martial.events/fr>

Martial Arts registrations online :

<https://www.ma-regonline.com/>

Simply Compete (Open G) :

<https://worldtkd.simplycompete.com/>

Annexe 3

Protection des données à caractère personnel

Les informations collectées ne seront pas divulguées en dehors de l'Académie Master Kim.

Une exception est faite concernant les informations reprises dans le formulaire de demande de licence qui sont transmises à la fédération dans le cadre de la demande de licence-assurance fédérale.

Les informations du formulaire d'inscription aux dates de compétitions sont collectées afin d'assurer l'organisation et l'inscription aux compétitions de la saison en cours (fin juin de l'année scolaire en cours).

Les informations personnelles de contact seront utilisées en cas de nécessité de contact immédiat (déplacement en compétition, échéances, urgences, etc.).

Elles seront conservées pendant la durée de la saison sportive.

Dans le cadre de la participation aux entraînements de compétition et aux compétitions, des photos et vidéos sont prises. Ces vidéos sont utilisées à des fins de débriefing par le coach ou l'entraîneur afin de monitorer l'évolution de l'élève. Elles peuvent également servir à la promotion des activités de l'Académie sur le site internet ou les réseaux sociaux.

Toutes questions, oppositions, demandes d'accès, de rectification ou de suppression peuvent être adressés à Sophie De Cock (admin@masterkim.be).